



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/C.1/42/2  
22 septembre 1987  
FRANCAIS  
ORIGINAL : RUSSE

Quarante-deuxième session  
PREMIERE COMMISSION  
Points 49, 50, 57, 62, 66  
et 73 de l'ordre du jour

CESSATION DE TOUTES LES EXPLOSIONS EXPERIMENTALES D'ARMES NUCLEAIRES

NECESSITE URGENTE DE CONCLURE UN TRAITE D'INTERDICTION COMPLETE  
DES ESSAIS NUCLEAIRES

APPLICATION DE LA RESOLUTION 41/54 DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
RELATIVE A LA CESSATION IMMEDIATE ET A L'INTERDICTION DES  
ESSAIS D'ARMES NUCLEAIRES

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS  
ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION  
EXTRAORDINAIRE

SYSTEME GENERAL DE PAIX ET DE SECURITE INTERNATIONALES

Note verbale datée du 18 septembre 1987, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de la République socialiste soviétique de  
Biélorussie auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de la République socialiste soviétique de Biélorussie auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et, à propos de la résolution 41/46 B, ainsi que des résolutions 41/46 A, 41/47 et 41/54 de l'Assemblée générale concernant la cessation immédiate et l'interdiction des essais d'armes nucléaires, a l'honneur de faire savoir ce qui suit.

La RSS de Biélorussie considère la nécessité de la cessation immédiate et de l'interdiction complète et générale des essais d'armes nucléaires comme une haute priorité de la communauté internationale. A un moment où le niveau de la menace nucléaire est excessivement élevé et où des mesures urgentes s'imposent dans le domaine du désarmement pour renforcer les garanties de la sécurité de l'humanité,

des mesures d'interdiction des essais d'armes nucléaires pourraient être prises immédiatement. Dans ce domaine, la communauté internationale est mûre - moralement, politiquement et techniquement - pour une action sérieuse.

Il a été noté à juste titre que l'humanité se trouve aujourd'hui à un carrefour de l'histoire. Seule une pensée politique nouvelle, fondée sur le refus de dogmes stratégiques dépassés, peut permettre de faire le bon choix entre les deux voies qui s'offrent à elle - accroître la menace nucléaire ou bâtir un monde exempt d'armes nucléaires et non violent. Des mesures d'interdiction des essais nucléaires aideraient à faire les premiers pas dans la bonne direction.

L'Union soviétique, soucieuse des intérêts de l'humanité tout entière, s'est, comme on le sait, déclarée prête à renoncer, naturellement en réciprocité, à son statut de puissance nucléaire et elle a proposé un programme sérieux pour assurer la sécurité par le désarmement, lequel prévoit l'élimination progressive des armes nucléaires et d'autres types d'armes de destruction massive d'ici à l'an 2000. Elle a également pris un certain nombre de mesures audacieuses pour faciliter une évolution dans ce sens. Il s'agit notamment des propositions soviétiques qui, lors des négociations entre l'URSS et les Etats-Unis, ont rendu possibles les premières mesures de désarmement nucléaire réel : l'élimination complète de deux catégories de missiles nucléaires. Il convient également de classer parmi ces mesures le moratoire unilatéral sur toutes les explosions nucléaires, qui a été en vigueur pendant plus de 18 mois en 1985-1987. Le fait que l'URSS est prête à rétablir à tout moment ce moratoire sur une base de réciprocité avec les Etats-Unis laisse la porte ouverte à la cessation immédiate des explosions nucléaires.

La RSS de Biélorussie est pour une solution immédiate du problème de l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires et, à cette fin, pour l'ouverture de négociations globales, auxquelles participeraient les Etats-Unis et l'URSS. L'Union soviétique a non seulement exprimé fréquemment son désir d'entamer des négociations de ce type, mais a en outre pris un grand nombre de mesures essentielles pour créer les conditions les plus favorables au lancement et au bon déroulement de ces négociations. Un exemple important en est qu'elle est prête à accepter à titre intérimaire des mesures de limitation de la puissance des explosions nucléaires et du nombre des essais nucléaires. La participation des services appropriés proposés par le groupe de "six Etats" pourrait faciliter la réalisation et l'application d'un accord sur la vérification.

Pour sortir de l'impasse, les parties au traité pourraient être initialement l'URSS et les Etats-Unis, et non pas toutes les principales puissances nucléaires.

Il est indispensable que les mesures bilatérales soient complétées par des mesures multilatérales. La RSS de Biélorussie est convaincue que la Conférence du désarmement devrait mener des négociations parallèles qui aboutiraient à une interdiction générale des essais nucléaires par tous les Etats. Les Etats socialistes qui participent à la Conférence du désarmement ont présenté, à la session d'été de 1987, un document intitulé "Dispositions fondamentales d'un traité sur l'interdiction complète et générale des essais d'armes nucléaires". Ce document, qui incorpore les progrès dus aux efforts déployés dans ce sens, aidera à donner, dès le début, un tour sérieux aux négociations. Une attention considérable y est accordée à des mesures de vérification d'envergure. Parallèlement à d'autres mesures, il serait utile d'établir des réseaux internationaux de contrôle sismique

et radiologique. Le besoin se fait manifestement sentir de convoquer un groupe spécial d'experts scientifiques qui présenterait à la Conférence du désarmement des recommandations concertées concernant la structure et les fonctions d'un système de vérification pour tout accord éventuel sur la non-réalisation d'essais d'armes nucléaires.

La communauté internationale ne doit négliger aucun des moyens constructifs de parvenir à une interdiction complète et générale des essais d'armes nucléaires. A ce propos, la RSS de Biélorussie est favorable à la proposition contenue dans la résolution 41/46 B de l'Assemblée générale de convoquer une conférence pour élargir le champ des interdictions énoncées dans le Traité de Moscou de 1963 interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, auquel elle est partie. Ceci correspondrait également aux obligations contractées en vertu dudit traité.

Renforcer le régime de non-prolifération des armes nucléaires existant et le compléter par une interdiction totale des essais de ces armes, et aussi introduire un système strict de vérification appropriée - voilà les mesures qui, une fois les arsenaux nucléaires éliminés, pourraient garantir efficacement qu'ils ne seraient pas reconstitués. Un monde exempt d'armes nucléaires sera la composante la plus importante d'un système général de paix et de sécurité internationales; en ce moment historique décisif, c'est à la mise en place d'un tel système que doivent tendre inlassablement les efforts des Etats.

La Mission permanente de la RSS de Biélorussie auprès de l'Organisation des Nations Unies prie le Secrétaire général de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 49, 50, 57, 62, 66 et 73 de l'ordre du jour.

Elle saisit cette occasion pour renouveler au Secrétaire général les assurances de sa très haute considération.

-----